

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **LE FAGET**

Séance du **11 décembre 2009**

Nombre de conseillers	
- en exercice	11
- présents	10
- votants	10
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille neuf, le 11 décembre à 21 heures .

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. CALMETTES Francis, Maire.

Etaient présents : MM.

Mesdames FABRE, LAFFON et Messieurs SAMSON, COUSTEL, COUDERC, RUDELLE, VIDAL, CREMOUX, SCANTAMBURLO, SANCHEZ

Date de convocation :
08 décembre 2009

Date d'affichage :
08 décembre 2009

OBJET

Opposition au projet de liaison autoroutière Castres Toulouse

M. elle LAFFON a (ont) été nommé(e)(s) secrétair(e)(s).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 novembre 2007 concernant le projet de la liaison autoroutière Castres-Toulouse, qui demandait un débat public sur l'opportunité d'un tel projet. De même le Conseil Municipal a refusé de se prononcer sur les tracés avant de débattre de l'opportunité de toute nouvelle infrastructure routière en site neuf en parallèle à la route nationale RN 126, dénonçant ainsi la dite concertation de janvier 2008. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les derniers documents reçus en mairie.

* Vu la Charte Interscot 2005: Pour une cohérence territoriale de l'aire urbaine toulousaine Cette réflexion engagée en 2001 à l'initiative de l'Etat a été retenue en 2005 comme modèle d'aménagement après un diagnostic partagé auprès des collectivités territoriales concernées.

La vallée du Girou y est reconnue comme territoire agricole à valoriser, éloignée de tous pôles d'équilibres retenus et de toutes voies ferroviaires.

* Vu le projet de territoire du Nord Lauragis traduit dans les travaux du SCOT Lauragais: les territoires nord lauragais sont à vocation agricole et non à urbaniser.

* Vu l'abandon du projet du Grand Contournement Autoroutier de Toulouse. Le projet

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Toulouse le et publication ou notification du



autoroutier Castres Verfeil nous a été présenté lors du débat public comme un maillon important de la variante Est de GCAT.

* Vu les conséquences attendues de toute infrastructure routière importante dans les territoires agricoles: étalement urbain, urbanisme commercial, lotissements....entraînant un gaspillage des riches terres agricoles du Girou

* Vu la déviation de Puylaurens largement surdimensionnée par rapport au trafic routier même aux heures de pointe

* Vu que la pollution est dépendante de la vitesse

* Vu que l'équité sociale est conditionnée par la gratuité. L'intégration des déviations réalisées à Verfeil, Puylaurens et Soual dans l'auto-route concédée pénalisera de quelques 20 minutes le temps de trajet sur l'itinéraire de substitution au regard du temps de trajet actuel.

* Vu la nécessité de préserver les terres et espaces naturels riches en biodiversité de la vallée du Girou.

* Vu les dégâts environnementaux occasionnés par cette nouvelle infrastructure notamment dans les terres inondables du Girou sur 15 km.

* Vu la nécessité de remblai important qui dégradera d'autres terres agricoles ou espaces naturels.

* Vu l'atteinte au patrimoine du Château de Maurens Scopont et la proximité du Château de Loubens-Lauragais

* Vu le bruit engendré par cette nouvelle infrastructure située en fond de vallée alors qu'habitations et villages sont sur les hauteurs. Aucun dispositif anti-bruit ne pourra être efficace dans une telle topographie

* Vu les difficultés rencontrées par nos agriculteurs à trouver des terres agricoles de plus en plus rares et chères.

* Vu l'absence de Schéma de cohérence sur la plus grande partie des territoires Sud Tarn et du pays de Cocagne

* Vu l'itinéraire de ce projet Castres Verfeil incohérent avec la politique engagée de maîtrise de l'étalement de l'aire urbaine toulousaine traduite par la Charte InterSCOT 2005

LE CONSEIL MUNICIPAL, PORTE PAROLE DE LA GRANDE MAJORITE DES CITOYENS, SE PRONONCE:

- CONTRE le projet d'accélération de la mise en 2X2 voies de la liaison Castres Toulouse par mise en concession



- CONTRE une nouvelle infrastructure routière 2X2 voies en site neuf en parallèle à la RN 126 et RD 42
- DEMANDE à l'Etat et aux Collectivités Territoriales la mise en sécurité des actuelles RN 126, RD 42 et RD 20
- DEMANDE à l'Etat et à la CPDP la présentation d'études sérieuses sur d'autres alternatives d'itinéraires plus en cohérence avec une véritable approche multimodale des déplacements et le projet de la Charte InterSCOT retenu en 2005. Saint Sulpice Lavour est le pôle d'équilibre du Sud Tarn, la voie ferrée suit l'itinéraire Castres-Lavour-Saint Sulpice-Toulouse. L'itinéraire routier Castres-Lavour-Saint Sulpice-A68 est en cohérence avec le modèle retenu par l'InterScot.
- ENFIN renouvelle sa dénonciation de la dite concertation sur les corridors des 7,9 et 11 janvier 2008, faite sur un dossier contestable et faite avant d'avoir abordé l'opportunité de ce nouveau projet et rejette les corridors proposés B3, B2, C3, C2

Le Maire

